



- ✓ Les services d'urgence
- ✓ Travaux
- ✓ Budget
- ✓ Permanences d'informations juridiques
- ✓ Comité des fêtes
- ✓ Bienvenue

Bulletin municipal du 06 juillet 2025

TOUTE L'ACTU

Les services d'urgence :

Les services d'urgence vous rappellent désormais avec le **0 800 112 112**. Ceci n'est pas un SPAM. Pensez à l'enregistrer dans vos contacts.

Vous avez contacté les services d'urgence, ils vous rappellent avec un numéro unique, le **0 800 112 112**.

Si vous composez le 0 800 112 112, vous serez renvoyés sur un message vocal vous invitant à composer le numéro d'urgence que vous avez initialement composé. Il faut donc recontacter directement le service d'urgence concerné.

Le 0 800 112 112 a été spécifiquement mis en place pour les rappels des services d'urgence, vous pouvez répondre à ce numéro en toute confiance.

En cas d'urgence, je ne peux pas appeler directement le 0 800 112 112, il ne remplace pas les numéros d'urgence.

Pour rappel, les numéros d'urgence sont :

- **15 : SAMU**
- **17 : Police ou Gendarmerie**
- **18 : Pompiers**
- **112 : Numéro d'urgence européen** permettant d'accéder aux trois services ci-dessus.
- **197 : Alerte attentat – Alerte enlèvement**

Travaux :

La réhabilitation de l'ancienne salle de classe en salle de réunion est maintenant terminée.

Le projecteur du cinéma a été remplacé pour un montant de 56 400€. Nous avons obtenu des subventions de la part du CNC, de l'Etat et de la Région à hauteur de 43 000€.

Les travaux de rafraîchissement (peinture, sols, électricité, salle de bain, isolation du cellier, ...) de l'ancien presbytère sont terminés pour un coût de 32 500€. Ce logement est loué depuis le 1^{er} mai dernier.

Les travaux de voirie seront effectués durant le 2^{ème} semestre 2025.

EDITORIAL



Olivier GIRET
Maire

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

Nous voici déjà arrivés à l'été accompagné de précoces fortes chaleurs. Prenez soin de vous et des plus vulnérables. Nous espérons être épargnés de violents orages comme il a pu s'en produire autour de nous avec des dégâts conséquents.

Tous les travaux lancés en 2024 et en ce début d'année 2025 sont maintenant terminés. Tous les logements communaux sont désormais occupés.

Les prochains à venir concernent la voirie.

Le Conseil municipal et moi-même vous souhaitons un très bel été à toutes et tous et de bonnes vacances à ceux qui ont la chance de pourvoir en prendre.

INFO

Calendrier 2025 des collectes de sang à la Maison de la Communication de Lalanne-Trie : le lundi 18 août et le vendredi 31 octobre 2025.

Cinéma : Le Lalano prend ses congés d'été du 30 juillet 2025 inclus au 19 août 2025 inclus. Retrouver le programme sous : <https://lallano.fr/> et <https://lalanne-trie.fr/>



Budget :

Le Compte Administratif 2024 a été voté lors de la réunion du samedi 14 mars 2025 avec des dépenses de fonctionnement de 106 334€ et d'investissement de 58 057€.

Lors de la réunion du Conseil municipal qui s'est tenue le vendredi 12 avril 2025, a été voté le budget prévisionnel 2025. Le budget de fonctionnement prévu est de 211 604 € et celui d'investissement est de 148 525 €. Pour cette année 2025, le Conseil municipal a décidé de ne pas modifier les taux de fiscalité communale. Ces derniers n'ont pas augmenté depuis plusieurs années.

Permanences d'informations juridiques :

Le Centre d'Information sur le Droit des Femmes et des Familles 65 s'inscrit dans un travail de partenariat avec les instances locales pour permettre un meilleur maillage territorial en proposant ses services aux habitants des zones rurales.

A ce titre, la Communauté des Communes des Pays de Trie et du Magnoac et le CIDFF65 ont décidé de mettre à la disposition des femmes et des familles de notre territoire des permanences d'information avec une juriste à compter du mois de mars 2025.

La juriste reçoit les personnes de manière anonyme et confidentielle et délivre de l'information gratuite dans divers domaines du droit : droit de la famille (séparation dans le couple, autorité parentale, décès, violences conjugales...), droit du travail (l'exécution et la rupture du contrat de travail, harcèlement...), droit des étrangers...

En partenariat avec France Services des Coteaux et la Mairie de Castelnau-Magnoac, les permanences se tiendront le 3^{ème} mardi du mois :

- De 9h30 à 12h00 à Trie-sur-Baïse (France services, bureau au rez-de-chaussée) ;
- De 14h à 16h00 à la Mairie de Castelnau-Magnoac.

Comité des fêtes :

Le Comité des fêtes s'est réuni en Assemblée générale le vendredi 28 mars 2025. Clément Auradé est reconduit au poste de Président.

Nous regrettons que notre Comité des fêtes, qui avait convié les lalannaises et lalannais pour un repas le samedi 14 juin 2025, ai été contraint d'annuler ce moment de convivialité faute d'un nombre suffisant de participants.

Bienvenue :

Nous souhaitons la bienvenue à Mme Edwige Macel, Mme Christelle Sinatra et leurs enfants qui se sont installés le 1^{er} mai 2025 au logement de l'ancien presbytère ainsi qu'à M. Anthony Terrasson, Mme Laurie de Souza et leurs enfants qui ont acheté la maison de Jérémy Peluhet au 37 rue de la Hount.

Infos pratiques

Mairie :

Tél : 05-62-35-67-34

Courriel : commune-lalannetrie@orange.fr

Site Internet : <https://lalanne-trie.fr/>

Permanences : le mardi de **16h00 à 19h30**.

